

RW/933/2022/4088/6661/1

Lot 1

- Le bois qualifié de bordure est identifié sur le terrain par une double flash (ou trait de griffe) - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - Seul l'abattage manuel est autorisé (raison : fortes dimensions au pied, non mécanisable) - Pas de prorogation possible (raison : coupe de régénération) - Mesure au ruban - Cubage Hauteur/décroissance - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des grumes à 21m - Le contrôle des dimensions et des volumes des grumes doit être réalisé sur arbre entier ébranché, non débardé, sur coupe et avant découpe éventuelle

Nombre d'arbres total	14	--
Volume grumes	206,215	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	206,215	m ³
Cube moyen	14 730	dm ³
Circonférence moyenne	318,571	cm
Surface de coupe	7,426	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	
Triage	Triage De Cedrogne	
Propriétaire	Bruges Cpas	
Lieu(x)-dit(s)	ROCHE AU PETIT PRE	
Vente	Vente de Printemps CPAS de BRUGES Jeudi 31 mars 2022 à 10:30 Comtes de Salme Vielsalm	
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Cat.(cm)	Douglas Définitive Normal Normal		Douglas Définitive Bordure Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
255	-		1	
265	2		-	
295	1		-	
305	1		-	
315	3		-	
325	1		-	
345	1		-	
355	-		2	
365	1		-	
385	1		-	
Total grumes 250+	11	164,242	3	41,973
Total grumes	11	164,242	3	41,973
Houppiers/Taillis	-		-	